

Le ministre de l'Hydraulique dénonce les pratiques marocaines sur les eaux transfrontalières

Dossier de la rédaction de H2o
November 2024

À

Présent à la 10^{ème} session de la Réunion des Parties de la Convention des Nations unies sur l'Eau, s'étant tenue à Ljubljana (Slovénie) du 23 au 25 octobre, le ministre de l'Hydraulique, Taha Derbal, a affirmé que les eaux de surface transfrontalières dans l'ouest de l'Algérie étaient négativement impactées par les pratiques destructrices du Maroc, ayant provoqué plusieurs catastrophes environnementales. Derbal a précisé que "les régions ouest et sud-ouest de l'Algérie subissent des effets négatifs résultant des pratiques de l'état voisin, le Maroc, obstruant et détruisant les eaux de surface transfrontalières". Le ministre a pris pour exemple la détérioration de la qualité des eaux du barrage Hammam Bouhrara dans la wilaya de Tlemcen, à cause de la contamination des eaux entrantes des territoires marocains, et de la forte réduction des eaux de l'oued Ghir, alimentant la retenue du barrage Djorf-Torba, du fait des barrages construits côté marocain de la frontière. Ces mauvaises pratiques, sont à l'origine de l'impact négatif subi par la région de la Saoura dans le sud-ouest de l'Algérie, à savoir l'effondrement des écosystèmes et de la biodiversité dans la région, affectant notamment la faune et la flore, outre les repercussions économiques et sociales graves sur les habitants des régions frontalières algériennes affectées, selon le ministre. En sus de l'aggravation de la sécheresse et la dégradation du couvert végétal du côté algérien, ces dommages ont également entraîné la disparition de 43 espèces d'oiseaux d'animaux rares, ainsi qu'une perturbation des routes migratoires des oiseaux migrateurs. En dépit de l'énorme effort financier consentis par l'Algérie pour parvenir à des solutions alternatives en vue d'approvisionner les habitants de la région en eau potable, elle reste dans un besoin impérieux d'un soutien international pour établir les écosystèmes affectés, affirme M. Derbal.

Face à cette situation, l'Algérie s'efforce de "tenir compte des besoins hydriques des pays voisins et à vite, dans l'élaboration de ses politiques, les pratiques d'exploitation qui nuisent aux pays limitrophes, telles que la construction de barrages dans des régions proches des frontières ou encore la déviation des cours d'eaux superficielles". Dans ce cadre, le ministre a rappelé que c'est l'Algérie qui a par ailleurs initié l'accord tripartite entre l'Algérie, la Tunisie et la Libye portant création d'un mécanisme de concertation sur la gestion des eaux souterraines communes dans le Sahara septentrional, signé le 24 avril dernier à Alger, affirmant que cette démarche "est un exemple à suivre en matière de solutions basées sur la coordination entre les états".

La 10^{ème} Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eaux transfrontalières et des lacs internationaux était organisée sous le slogan "Nos eaux, notre avenir : la coopération dans le domaine des eaux transfrontalières pour renforcer la résilience face aux changements climatiques". Bien que l'Algérie ne soit pas partie à la convention mentionnée, elle a été invitée à participer à cette réunion de haut niveau pour discuter de la question des transfrontalières, au vu de leur impact majeur sur les écosystèmes et les changements climatiques auxquels est confronté le monde.

Algérie Presse Service (Alger) - à AllAfrica